

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-7-7
Séance du vendredi 7 mars 2008

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES

Financement d'une nouvelle tranche du programme de travaux d'urgence au Musée national de l'Automobile de Mulhouse

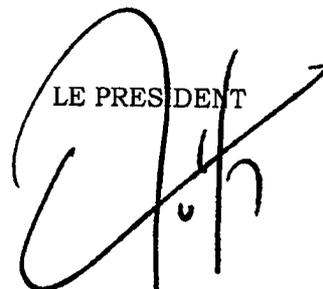
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2008/I-7E/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 25 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide de poursuivre notre intervention en faveur des travaux d'urgence à réaliser sur les bâtiments abritant la collection du musée et d'allouer à l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile une subvention totale de 110 000 €, étant précisé que ce montant sera prélevé sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental au Chapitre 204, Fonction 312, Nature 2042, Enveloppe 99503, Programme D014 « Musées »,
- 2) Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport à intervenir avec l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile pour la mise en œuvre de l'aide départementale.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER